



Règlement du concours photos « Objectif Couleurs dans tous ses états... »

Organisé par la ville d'Ancenis

A l'occasion des animations d'été 2017 au logis Renaissance du château, la ville d'Ancenis organise son troisième concours photos sur le thème « *Objectif Couleurs dans tous ses états... »*.

Ce concours est ouvert à tout public, **hors photographes professionnels**.

La participation à ce présent concours est gratuite.

DEROULEMENT

Le concours est ouvert **du 1^{er} mai au 23 juin 2017**.

Les photos des participants seront exposées **au logis Renaissance du château du 1^{er} juillet au 27 août 2017**.

Les résultats seront proclamés en public lors des Journées du Patrimoine, le week-end des 16 et 17 septembre 2017 au château d'Ancenis.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert uniquement aux amateurs, de tous âges (autorisation parentale requise pour les mineurs).

Chaque participant(e) devra être l'auteur de la photo et remettra **deux photos maximum**.

Format : 20 x 30 cm

Impression : Couleurs

Présentation : sur un support rigide de même format que la/les photo(s). Pas de cadre ni de mise sous verre.

Système d'accroche : prévoir le système d'accroche pour suspendre la/les photos(s). A la charge du/de la candidat(e).

Le nom et les coordonnées du/de la participant(e) devront figurer sur le support rigide de la photo.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le règlement et la fiche d'inscription sont téléchargeables sur le site Internet de la ville : www.ancenis.fr (rubrique actualités ou agenda) ou à retirer auprès du Cabinet du maire/Service communication.

Les photos, accompagnées sur règlement signé et du bulletin d'inscription, sont à déposer ou à envoyer **au plus tard le vendredi 23 juin 2017** à :

Mairie d'Ancenis
Cabinet du maire/Service communication
Concours photos « Objectif Couleurs dans tous ses états... »
Hôtel de ville – Place Maréchal Foch - CS 30217
44150 ANCENIS cedex

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h45.

Ou auprès de l'accueil le samedi de 9h à 12h.

.../...

.../...

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement par les participants, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Les photos pourront être retirées à la mairie, Cabinet du maire/Service communication, après la remise des prix.

INVALIDITE D'INSCRIPTION

Les photos envoyées **après le 23 juin 2017**, date limite de dépôt, ne seront pas prises en compte.

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent non conformes à l'éthique, qui contreviendraient manifestement aux lois et règlements ou qui ne respecteraient pas le règlement du présent concours. Le/la participant(e) ne pourra aller à l'encontre de la décision de l'organisateur en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

JURY

La sélection des photos sera faite uniquement par le public, hors participants au concours. Les votes pourront s'effectuer du 1^{er} juillet au 27 août 2017. Des bulletins de vote seront disponibles et pourront être déposés dans l'urne mise à disposition à cet effet, dans la salle d'exposition des photos.

PALMARES

Les auteurs des trois meilleurs clichés seront récompensés par des lots.

AUTORISATIONS

Par sa participation au concours, l'auteur consent à accorder gracieusement le droit non-exclusif d'exploiter, publier, reproduire, diffuser ou communiquer sous quelque forme que ce soit et sur tout autre support, y compris numérique, tout ou partie de ses photos à la ville d'Ancenis. L'identité des auteurs des clichés sera précisée (sauf avis contraire du/de la photographe).

L'acceptation de ces conditions est nécessaire pour la participation et l'attribution des prix aux gagnant(e)s.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, les organisateurs se réservent le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler ce concours photos.

Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

De plus, ils ne sauraient être tenus pour responsables des pertes et avaries du matériel et des clichés.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Mairie d'Ancenis
Cabinet du maire/Service communication
02 40 83 87 02 ou mairie@ancenis.fr
www.ancenis.fr